

Sévérac

OCTOBRE 2018





Éditorial

Nos modes de déplacements

L'annonce surprise fin août de la démission de Nicolas Hulot n'a laissé personne indifférent face aux enjeux climatiques. Témoigne-t-elle de notre incapacité à engager les réformes qui s'imposent à nous ? Cela serait trop réducteur, et des logiques s'affrontent, chacune avec des arguments convaincants mais aussi contradictoires.

Les émissions de gaz carbonique avec les conséquences que nous connaissons en sont un bel exemple. Le transport routier représente à lui seul 35 % de ces rejets, dont plus de la moitié est générée par la voiture et un quart par les poids lourds. Mais voilà, sommes-nous prêts à délaissier la voiture au profit des déplacements doux (vélo, marche à pied...) ou du transport en commun (bus, train...) et à quelles conditions ? Qui de plus est en zone rurale ou les distances à parcourir et l'accessibilité aux transports en commun sont plus contraintes. Il en est de même pour les transports de marchandises avec des conditions pas toujours réunies pour favoriser le fret ferroviaire ou fluvial.

Notre projet d'aménagement du bourg et du parking de la gare vise notamment à améliorer la sécurité routière et nos déplacements. Vous êtes nombreux aujourd'hui à apprécier les travaux réalisés entre la voie ferrée et l'église. Nous souhaitons poursuivre et vous consulter tout au long du mois de novembre sur vos modes de déplacements pour le travail, les loisirs, la famille... Des questionnaires en ligne ou papier seront à votre disposition. Toutes les modalités vous sont précisées dans ce bulletin mais je vous invite d'ores et déjà à y participer nombreux.

Les rentrées sont très souvent synonymes de changement, septembre à cet égard a été tout à fait conforme à cette règle.

En premier lieu dans nos services administratifs de la mairie. Virginie Dambrine notre secrétaire générale choisit de prolonger sa carrière professionnelle dans une autre commune. Au nom de toute l'équipe, je tiens à la remercier pour le travail accompli et l'accompagnement des élus sur de nombreux projets durant ces 23 années passées à Sévérac. Pour ne citer que quelques-uns, réhabilitation de l'église et de la salle polyvalente, construction de la salle Galaxie, de l'accueil périscolaire et les aménagements de la partie haute du bourg et de lotissements.

L'école publique quant à elle à vue l'arrivée de deux nouvelles enseignantes et la nomination de M^{me} Jehanno Paget Gaëlle au poste de directrice. Responsabilité essentielle pour faire le lien avec l'inspection de l'Académie bien évidemment, mais aussi les familles et la municipalité. Une structure de jeux a été installée cet été pour le plus grand plaisir des enfants. Avec un peu de retard, très bonne année scolaire à l'équipe éducative, l'ensemble du personnel et les enfants.

Les associations elles aussi sont reparties avec quelques nouveautés qui témoignent de leur dynamisme. Je voudrais juste souligner deux faits marquants. La création d'une activité de motricité dédiée aux enfants de 0 à 3 ans avec « Espace baby » et la fusion du club de football de Sévérac avec celui de Saint-Dolay. Une évolution qui s'est fait tout naturellement après 20 ans d'entente des jeunes entre ces deux clubs. Belle ambition pour offrir une structure accueillante et motivante pour nos jeunes.

Je profite également de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue à M. et M^{me} Alex et Karine ALBERT, repreneurs du café restaurant « Le retour » qui va devenir café restaurant « La Cantine ».

Le Maire, Didier PÉCOT

SOMMAIRE

Édito	2
Vie municipale	3
Vie scolaire	6
Vie intercommunale	7
Vie associative	8
Informations diverses	11

Distribution :
mairie de Sévérac

Directeur de publication :
Didier Pécot

Responsable édition :
commission information
et communication

Tirage : 850 exemplaires

Conception et impression :
imprimerie du Sillon à Savenay



Les échos du conseil municipal

d'avril à juillet 2018

Devis

- ADAP 2017 : mise aux normes d'accès Personnes à Mobilité Réduite de la chapelle de Madoux, de la chapelle du Rocher à la Vache et de l'église - Lemée LTP : 22 780,18 €
- Travaux d'entretien de la voirie : Lemée LTP : 25 632 €
- Isolation et bardage extérieurs de la mairie - Menuiserie Hervy : 53 222,39 €
- Isolation des combles perdus à la mairie - SCB CADO : 7 367,40 €
- VMC hygro-réglable spécial tertiaire pour la mairie - EGNR : 6 990,00 €
- Motorisation des volets roulants de la salle des fêtes - Menuiserie Hervy : 972,60 €
- Travaux de réseau pluvial salle des fêtes par terrain Guiguan - Philippe Guillouzouic : 3 564,00 €
- Déplacement d'un pilier en pierre et travaux d'enduit sur mur en pierre rue des Landes du Bourg - Entreprise Clément & Fils : 14 661,60 €
- Ravèlement extérieur du logement 14 rue de La Station - SAM'INOV : 7 455,34 €
- 7 Radiateurs, et alimentation électrique logement 14 rue de La Station - EGNR : 3 108,00 €. Remplacement 10 tableaux électriques aux Landes de la Prée - EGNR 6 180 €
- Réfection de toit terrasse Landes de la Prée - SCB CADO : 33 710,36 €
- Panneaux de signalisation - Adéquat : 661,96 €
- Remorque Meyer frigorifique - SARL Garage Gaudicheau : 7 188,00 €
- Meuble à grands papiers - La Sadel : 869,00 €
- PC portable et suite bureautique + 2 tablettes - PC Services 44 : 1 324,00 €
- Logiciel Noé - Portail famille Web - AIGA : 1 428,00 €
- Logiciel Noé - Portail famille Web : mise en service portail et TIPI (paiement en ligne) - AIGA : 2 592,00 €
- Logiciel Noé - Portail famille Web : Formation - AIGA : 1 885,00 €
- Extension de réseau d'eau potable Impasse de la Prioutais - Atlantic'Eau : 2 286,00 €
- Éclairage public parking école - Sydela - 1 124,17 €
- Travaux EP et trottoirs rue Sainte-Thérèse - Colas Centre Ouest : 43 695,06 €
- Jeu thermocollé escargot et pose - SDU : 1 126,80 €
- Structure de jeux, montage, sol coulé, et tests conformité - SDU : 16 232,56 €
- Décoration éclairage public Noël - Décolum : 4 385,52 €
- Changement ouvertures extérieures logement 14 rue de la station - Menuiserie Hervy : 12 201,08 €
- Bardage PVC extérieur Les Pléiades - Menuiserie Hervy : 4 722,96 €
- Menuiseries extérieures Apt 11 et 12 Landes de la Prée - Menuiserie Hervy : 7 125,24 €
- Enfouissement du réseau Orange selon convention Orange/Sydela - rue Sainte Thérèse - Orange : 752,94 € TTC
- Logiciel Noé : 2 modules de pointage mobile sur tablette tactiles - AIGA : 729,60 € TTC
- Logiciel Noé : maintenance annuelle - AIGA : 112,80 € TTC
- Armoire rideau et armoire basse rideau - SEDI équipement : 640 € HT
- Division parcelle ZD n° 314 - BCG : 750 € TTC
- Décapage sol et coulage dalle de béton école - Guillouzouic : 2 532 € TTC

Adoptés à l'unanimité

Convention avec l'Atelier des Arts pour l'entretien du petit patrimoine

L'Association « Atelier des Arts » a ouvert une section « Nature et Patrimoine » qui s'est donnée en particulier pour but la mise en valeur du petit patrimoine sévécacais (puits, four, croix...).

Il est présenté un projet de convention de mise à disposition de ce petit patrimoine qui formalise les conditions d'intervention de l'association en cas de travaux de restauration, et les relations avec les services techniques. Par ailleurs, les questions d'assurance sont également abordées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention et l'autoriser à la signer au nom du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

Jury d'Assises pour l'année 2019

Les électeurs suivants sont tirés au sort, à partir de la liste électorale, pour faire partie de la liste préparatoire à la constitution du jury d'assises :

- 0859 – PÉCOT Étienne, né le 10/01/1996 à Redon (35), domicilié Le Parc Saint Jean, profession : comptable
- 0251 – COUSIN Yves, né le 29/11/1956 à Fougères (35), domicilié 29 route du Chêne, profession : retraité
- 0279 – DELANOÉ Claudine veuve SAVOUREL, née le 12/04/1967 à Saint-Nazaire (44), domiciliée 17 rue Sainte Thérèse, profession : agent de restauration scolaire

Subventions aux associations

Les subventions suivantes sont attribuées :

Football Club de Sévérac	1 500 €	Association Fédérative départementale des Maires du 44	431,63 €
Atelier des Arts du Pays de Sévérac (création de l'activité Petit Patrimoine)	600 €	ADIL Association Départementale d'Information au Logement	413,66 €
Union Nationale des Combattants	150 €	ADICLA - Association d'Information Communale Loire Atlantique	281,69 €
Club des Toujours Jeunes	150 €	CAUE - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	96 €
La P'tite Idée	1 500 €	Ascodé – Association des élus municipaux du 44 pour la coopération avec les habitants des Pays en voie de développement	100 €
La P'tite Idée – fête de la musique	900 €	Pompiers de Fégréac (amicale)	160 €
Espace Baby	500 €	Pompiers de Saint Gildas des Bois (amicale)	160 €
Association Sportive collège Gabriel Deshayes	246,40 €		
Resto du Cœur - section départementale	300 €		
Prévention Routière	50 €		
Intérim	300 €		
SOS paysans en difficultés	300 €		
Pactes – Permanences Association Cantonale Travail Entretien Service	1 000 €		
Les eaux vives (sdf)	246 €		
CIDDF			
Centre d'information droits des femmes et des familles ...	150 €		
FNATH Redon – Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	100 €		
FNATH Pontchâteau	100 €		
AFM - Association Française contre les Myopathies	100 €		
Association des paralysés de France	100 €		
Aide à Domicile pour Tous 44	200 €		
ADMR – association du service à domicile (Fégréac) :	200 €		
ADAR – Association d'Aide à Domicile	200 €		
Bien chez soi - ALPS – Pontchâteau	200 €		
Association des Maires de l'ouest	30 €		

Scolaires :

Sortie d'une journée (1 par an)	10 € par élève
Séjour de 5 jours maxi (1 par an)	10 € par élève
Séjour de plus de 5 jours (tous les 2 ans) :	
Coût global de la classe de mer	8 429,30 €
dépense supportée pour 1/3 par la commune plafonnée à 135 €/enfant – 1/3 par la famille, 1/3 par l'amicale laïque :	2 809,76 €
Rased – réseau d'aide aux élèves en difficultés	1,65 € par élève
Crédits projets (ex RRE) : Crédits de transport	5 €/élève
Crédit pédagogiques :	5 €/élève
transférables dans la limite de	2 €
CCAS - Centre Communal d'Action Sociale	5 000 €

Adoptées à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote concernant Intérim)

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 101-1, L 101-2, L 101-3, et suivants, L 103-2, L 153-11 et suivants ;
Vu le PLU révisé, approuvé le 27/05/2008, modifié les 30/05/2011 et 02/12/2013,

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé le 27/05/2008. Il a fait l'objet de plusieurs évolutions. Ce document doit intégrer les nouvelles exigences notamment de :

- la Loi Engagement National pour l'Environnement (Loi ENE du 12 juillet 2010),
- la Loi pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Loi ALUR du 24 mars 2014),
- la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (loi LAAF du 13 octobre 2015) sur l'ensemble du territoire communal.

Il est proposé que la révision du Plan Local d'Urbanisme poursuive les objectifs suivants :

Aménagement de l'espace

- Promouvoir une gestion du territoire autour d'un urbanisme de projet à moyen terme en veillant à conforter l'identité communale et intégrer au droit des sols les enjeux liés à l'environnement et au développement durable.
- Contenir l'étalement urbain et organiser l'espace pour permettre un développement harmonieux et maîtrisé de la commune.
- Maintenir les équilibres entre zones urbanisées et espaces naturels.
- Défendre un urbanisme et une architecture de qualité s'appuyant sur un cahier de préconisations.
- Favoriser un développement urbain dans une logique de gestion économe de l'espace.
- Inscrire le développement de la Commune dans une vision à moyen terme (10 ans à venir) en veillant à préserver son identité
- Placer la qualité du cadre de vie au cœur de la réflexion sur



l'habitat, les activités économiques (agriculture, artisanat, commerce, tourisme et industrie), les déplacements, les équipements publics, l'environnement et l'évolution des paysages naturels et urbains.

Habitat

- Permettre la constitution d'une offre nouvelle de logements visant au maintien d'une croissance démographique ne remettant pas en cause l'équilibre de la commune et accompagner la rénovation des logements.
- Accompagner la croissance de la population et favoriser la mixité intergénérationnelle et sociale.
- Faciliter les parcours résidentiels de la population à tous les âges.

Environnement

- Intégrer une démarche de développement durable.
- Mettre en œuvre une trame verte et bleue permettant de préserver les continuités écologiques et paysagères.
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, bâti et forestier.
- Assurer l'intégration paysagère des projets.
- Favoriser les projets économes en énergie.

Déplacements

- Encourager les nouvelles mobilités en développant les liaisons douces (piétonnes et cyclables).
- Prendre en compte le projet de déviation de la RD 773 dans le choix de développement du territoire communal.

Développement des activités en adéquation avec l'identité de la Commune

- Pérenniser l'activité agricole.
- Dynamiser le tissu économique local et pérenniser l'offre commerciale et de service de proximité.
- Identifier les besoins et préciser les conditions du développement économique à conduire sur le territoire, y compris au plan touristique.
- Contribuer au dynamisme du centre-bourg.

Qualité de vie

- Développer des espaces publics générateurs du lien social.
- Contribuer à la qualité du cadre de vie par l'aménagement des espaces publics.
- Prévoir, organiser des lieux de convivialité et de rencontre.

Gouvernance du projet de PLU

- Organiser les études de façon à pouvoir communiquer et concerter avec la population, les acteurs économiques, les associations et les personnes publiques associées.
- Assurer la cohérence du projet avec les orientations supra communales (SCOT, PLH...).
- Réviser en profondeur le règlement.
- Assurer l'intégration du nouveau cadre législatif et réglementaire.

Conformément à l'article L.103-2 et suivant du Code de l'urbanisme, Le Maire propose de définir les modalités de concertation comme suit :

- Mise à disposition en Mairie, dès que la délibération sera exécutoire, un registre à feuillets non mobiles aux heures d'ouverture de la Mairie permettant au public de consigner ses observations.
- Mise en place une information sous forme de documents écrits et d'exposition publique temporaire pendant la durée de la révision.
- Information via le site internet de la commune et utiliser une adresse mail relative à la procédure de révision du PLU afin de permettre au public de présenter ses observations.
- Parution des informations relatives au projet dans le bulletin municipal.
- Organisation de réunions publiques avant l'arrêt du projet de PLU.
- Permanences par les élus en Mairie sur rendez-vous.

La Commission urbanisme s'est réunie le 25 juin 2018 et a émis un avis favorable.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **Décide** de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.153-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
2. **Approuve** les objectifs et les modalités de concertation tels que définis par la présente délibération ;
3. **Demande** conformément à l'article L. 132-5 du Code de l'urbanisme, que les services de la direction départementale des territoires et de la mer soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite de l'étude telle que définie dans la convention de mise à disposition ;
4. **Donne** délégation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU,
5. **Sollicite** de l'État qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L. 132-15 du Code de l'urbanisme,
6. **Dit** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget des exercices considérés.

Conformément à l'article L. 153-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée

- à Madame la Préfète de Loire-Atlantique, Préfète de la Région des Pays de la Loire,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- aux Présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de la Chambre d'agriculture,
- à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois.

Conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, mention en sera faite dans un journal diffusé dans le département.

Adopté à l'unanimité

Convention de groupement de commande pour la révision du Plan Local d'Urbanisme

En vertu des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention ayant pour objet de permettre aux communes de Drefféac, Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois et Sévérac de se grouper pour la passation d'un marché pour la révision générale de leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Cette convention prévoit en particulier que les frais liés à la consultation et au suivi de la prestation retenue (reprographie, publicité, assistance juridique, etc.) seront supportés à hauteur de 13,5 % par la commune de Sévérac.

Il est également prévu que la commune soit représentée au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement par un membre titulaire issu Commission d'Appel d'Offres de Sévérac et un membre suppléant. Sont proposés pour occuper ses fonctions :

- Titulaire : Monsieur Didier Pécot
- Suppléante : Madame Annie Lanio

Adoptée

Reconduction du contrat Convivio pour le restaurant scolaire

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat avec la société Convivio pour la prochaine année scolaire. Il présente la proposition transmise par la société, qui augmente ainsi :

- + 1,6 % pour les repas enfants
- + 1,4 % pour les repas adultes
- + 1,3 % pour les repas du centre de loisirs

Adopté à l'unanimité

Tarifs de la restauration scolaire

En raison de la hausse des tarifs de la société Convivio, prestataire de service fournissant les repas du restaurant scolaire, Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation demandée aux familles. En conséquence, les tarifs des tickets de cantine seront les suivants pour l'année scolaire 2018-2019 :

- maternelle : 3,15 €
- primaire : 3,55 €
- adulte : 6,20 €

Adoptés à l'unanimité

Tarifs de l'Accueil Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs

En raison de l'augmentation des tarifs des repas préparés par le fournisseur, il est proposé de modifier ainsi les tarifs du centre de loisirs :

Quotient familial	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs du mercredi après-midi		Accueil de loisirs vacances		
		La demi-journée sans repas (13h00-17h00)	La demi-journée avec repas (11h45-17h00)	La demi-journée sans repas	La demi-journée avec repas	La journée repas inclus
	Le quart d'heure	Forfait		Forfait		
< 500 €	0,45 €	3,55 €	6,70 €	3,55 €	6,70 €	10,20 €
de 501 € à 749 €	0,55 €	4,05 €	7,20 €	4,05 €	7,20 €	11,20 €
de 750 € à 999 €	0,60 €	4,55 €	7,70 €	4,55 €	7,70 €	12,20 €
de 1000 € à 1250 €	0,65 €	5,55 €	8,70 €	5,55 €	8,70 €	14,20 €
> 1250 €	0,75 €	6,05 €	9,20 €	6,05 €	9,20 €	15,20 €
Petit-déjeuner	Offert aux enfants arrivant avant 8 h 00					
Repas	cf. tarifs - Sur inscription					
Goûter	Offert					

Adoptés à l'unanimité



Tarifs de location des salles et du matériel

La commission propose de faire évoluer les tarifs de location de matériel et de photocopies.

Les tarifs des locations de salles ayant été révisés plus récemment, il est proposé de les maintenir au même niveau.

À compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs des prestations proposées par la commune sont donc les suivants :

LOCATIONS DE SALLES	
CAUTION POUR TOUTE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA SALLE POLYVALENTE - (Particuliers - Associations - Entreprises)	500 €
ACOMPTE POUR RÉSERVATION	50 €
Attestation d'assurance Responsabilité Civile à fournir	
Vaisselle cassée	2 €/pièce
Forfait nettoyage	Suivant facture

	Sévéracais	Extérieurs
SALLE DES FÊTES		
<i>Incluant utilisation de la cuisine, vaisselle, chauffage selon période</i>		
Du 1 ^{er} /10 au 31/05 avec chauffage	300 €	400 €
Du 1/06 au 30/09	250 €	350 €
SALLE POLYVALENTE		
Particuliers		
Vin d'honneur	150 €	200 €
Manifestations des associations		
Jusqu'à 3 locations par an	Gratuit	
A partir de la 4 ^{ème}	400 €	
Assemblées générales des entreprises	500 €	
SALLE ANTARÈS		
Obsèques	80 €	120 €

LOCATION DE MATÉRIEL		
PRÊT AUX PARTICULIERS : UNIQUEMENT AUX SEVERACAIS		
<i>Le matériel ne sort pas de la commune</i>		
CAUTION POUR TOUT PRÊT DE MATÉRIEL	150 €	
CHAISES ET TABLES :		
Chaises – minimum 10	0,30 €	
Table (prix par plateau de 4 personnes)	1,50 €	
Retenue sur caution pour table ou chaise cassée	25 €	
CAUTION POUR REMORQUE FRIGORIFIQUE	500 €	
REMORQUE FRIGO (48 h maximum)	90 €	
<i>Prêt gracieux de matériel aux Mairies si réciprocité</i>		

PHOTOCOPIES			
PHOTOCOPIES		Format A4	Format A3
Particuliers	Noir	0,30 €	0,60 €
	Couleur	0,40 €	0,80 €
Associations	Noir uniquement	0,03 €	0,06 €

Les services suivants ne sont plus proposés aux particuliers : vente et pose de buses, location de chapiteau et de stand.

Adoptés à l'unanimité

Contrat d'association avec l'école Saint Joseph de Saint-Gildas-des-Bois

L'école Saint Joseph de Saint-Gildas-des-Bois sollicite depuis 2016 la participation financière de la commune pour les élèves sévéracais. Monsieur le Maire souligne que cette participation, qui relève de la dépense obligatoire, n'est due que pour les élèves du primaire, l'école n'étant pas obligatoire avant l'âge de 6 ans, et qu'en aucun cas elle ne peut être supérieure au coût d'un élève de l'enseignement public. Les listes d'élèves relatives aux années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ont été étudiées attentivement au regard de la législation en vigueur qui permet ce financement pour les écoles privées sous contrat, sous réserve que les élèves répondent à certains critères liés soit aux obligations professionnelles des parents et à la présence ou non de services périscolaires sur la commune d'origine, soit à la fratrie, soit à des raisons médicales (Article L442-5-1 du Code de l'éducation créé par loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 – art 1).

La municipalité a pris soin de se rapprocher de la préfecture pour valider au cas par cas l'éligibilité des élèves, qui relèvent tous du

critère « fratrie ».

Il ressort que sont éligibles à la participation de la commune :

- 4 élèves pour l'année scolaire 2015-2016
- 4 élèves pour l'année scolaire 2016-2017
- 11 élèves pour l'année scolaire 2017-2018

Monsieur le Maire a rencontré les représentants de l'école Saint Joseph afin de leur faire part de ces constatations et de la proposition qu'il soumet aujourd'hui à l'assemblée. Il propose donc au conseil municipal de valider le principe du versement d'une participation à hauteur de 300 € par élève et par an, la participation n'étant versée que pour la moitié de l'année scolaire 2015-2016, la demande étant parvenue en 2016.

Cela porte la participation de la commune à :

- 4 x 300 €/2 pour l'année scolaire 2015-2016, soit 600 €
- 4 x 300 M€ pour l'année scolaire 2016-2017, soit 1 200 €
- 11 x 300 M€ pour l'année scolaire 2017-2018, soit 3 300 €

Soit un versement total de 5 100 €

Adopté par 10 oui, 2 non et 2 absentions

Au revoir

Certains d'entre vous me connaissent bien, pour d'autres je suis la dame blonde ou la dame d'en haut... Après plus de 22 années passées à la direction des services de la mairie, je quitte Sévérac pour prendre des fonctions similaires dans le Morbihan à compter du 22 octobre 2018.

Aussi je profite de l'occasion qui m'est donnée à travers ce bulletin pour saluer l'ensemble de la population de Sévérac pour l'accueil qu'elle m'a réservée lors de mon arrivée en provenance de mon Nord natal.

J'ai eu à cœur toutes ces années de travailler à améliorer votre cadre de vie à travers les projets d'équipements, de services et de mise en valeur de l'environnement portés par des équipes successives d'élus dévoués à leur commune. Quand je vois la transformation de Sévérac, je suis heureuse d'y avoir contribué.

En guise de clin d'œil, je ne résiste pas à vous donner quelques ingrédients de la recette du bonheur que j'ai découvert en travaillant à la mairie : des relations de voisinage paisibles, des chiens ou autres animaux bien gardés, des terrains bien entretenus... C'est un souhait que je forme pour tous les sévéracais, mais aussi pour mes collègues qui n'en seront que plus efficaces sur les missions dont ils ou elles ont la charge.



Virginie DAMBRINE

Sondage sur nos déplacements

Notre commune souhaite continuer le réaménagement du bourg (côté gare), en axant le projet autour de la sécurité routière, et d'un aménagement paysager.

L'actuel cadencement des trains, 15 arrêts par jour, semble ne pas être utilisé à son maximum malgré une forte progression constatée ces temps derniers.

Ce constat nous amène à vous proposer très prochainement un questionnaire qui sera intitulé :

"SEVERAC, PENSONS NOS DÉPLACEMENTS"

Ce questionnaire sera disponible sur notre site internet, tout début novembre (via un lien).

Il sera également disponible chez nos commerçants, ainsi qu'à la mairie (version papier).

Nous espérons une très forte participation de votre part, ce qui nous permettra une meilleure orientation, pour nos futures décisions.

(Opter plutôt pour la version Internet : synthèse beaucoup plus rapide)

Régine PÉROUZE (Adjointe à la communication)

À LOUER

2 appartements pour personnes âgées, dont un disponible de suite. Renseignements en mairie.

Commercialisation du Lotissement Le Bois II

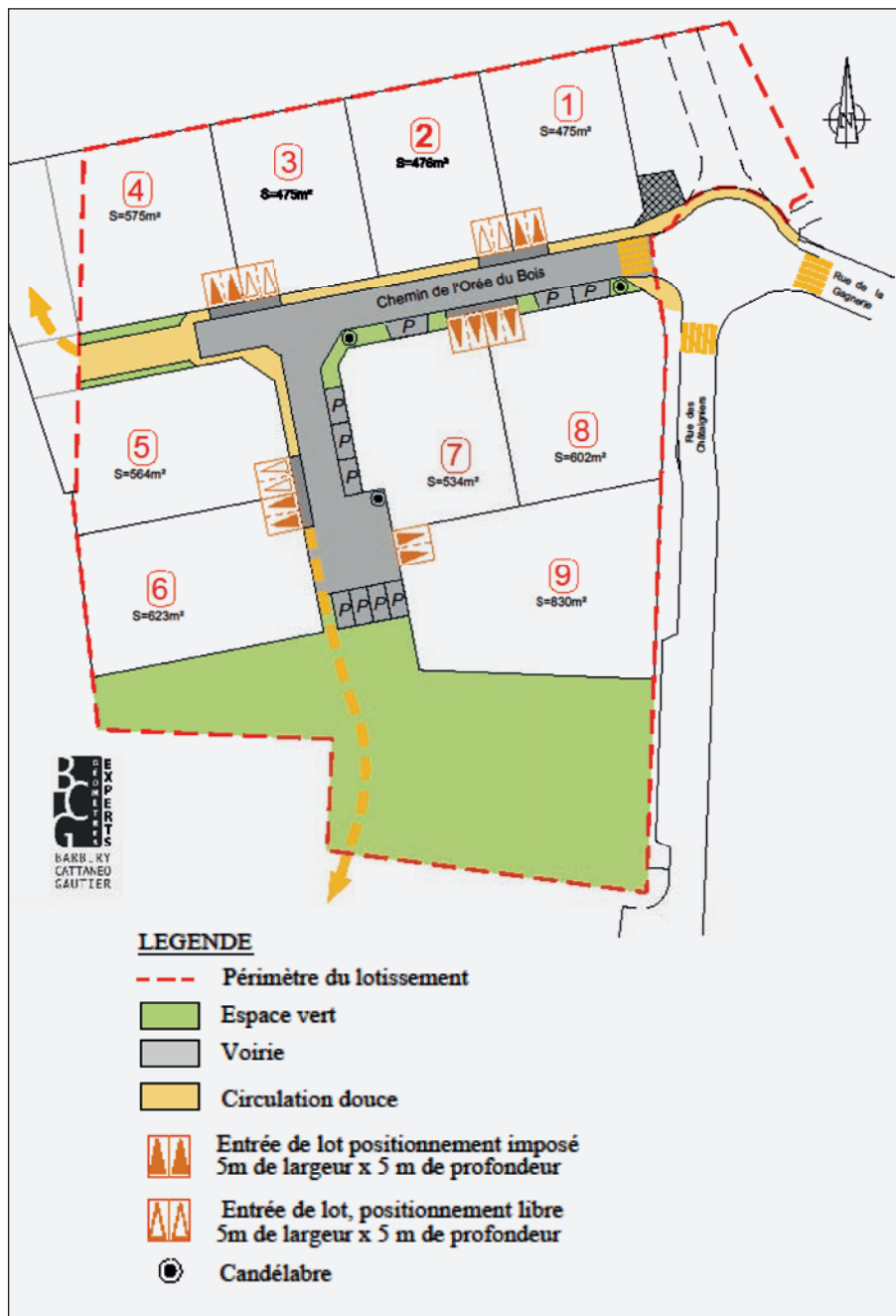
6 lots restent disponibles à la commercialisation. Renseignements en mairie.

N° de lot	Surface	Prix TTC
2	476 m ²	21 420 €
3	475 m ²	21 375 €
4	575 m ²	25 875 €
5	564 m ²	25 380 €
7	534 m ²	24 030 €
8	602 m ²	27 090 €

45 € TTC/m²



Lotissement en cours



Quoi de neuf à La Garenne ?

La rentrée à l'école La Garenne

Cette rentrée 2018 s'est bien déroulée. L'école accueille 142 élèves de la Petite section au CM2.

Patrice d'Hervé, directeur depuis une vingtaine d'années, est parti en retraite et a été remplacé par Gaëlle Jehanno-Paget, déjà enseignante à l'école depuis quelques années.

Deux nouvelles enseignantes ont été nommées pour l'année scolaire : M^{me} Sorin en CM1/CM2 et M^{me} Picherit en CE2/CM1.

M^{me} Guinchard a la classe de CE1/CE2. M^{me} Jehanno-Paget et M^{me} Levelu sont sur la classe de CP.

En maternelle, pas de changement cette année : M^{me} Lanneau a la classe de PS/MS et M. Bretagne a lui la classe de PS/GS. M^{mes} Picaut et Garnier apportent leur aide aux enseignants en tant qu'ATSEM. M. Mercier est l'enseignant remplaçant rattaché à l'école.

Cette année, les élèves de la GS au CE2 continueront de se rendre à la piscine de Pontchâteau.

Les CM2 travailleront avec le collège de Missillac. Un nouveau projet d'école sera élaboré d'ici le mois de décembre.

Merci de contacter l'école au 02 40 88 78 51

ou par mail ce.0440932z@ac-nantes.fr pour prendre un rendez-vous de préférence le vendredi.



Bibliothèque intercommunale

02 40 88 73 23 - biblioseverac@cc-paysdepontchateau.fr

Cuisine

Au mois de septembre, la bibliothèque a mis à l'honneur la cuisine avec une exposition des éditions Mémo « Petits plats et délicieuses recettes » accompagnée d'un jeu autour d'illustrations. Frédéric Vaillant du relais Saint-Clair est venu animer un atelier cuisine autour du thème « Découverte et dégustation de tartes sucrées et salées ».

Et voici les prochaines dates de la nouvelle animation régulière, « Des recettes plein la tête », proposées par la bibliothèque à 18h00.

- mercredi 5 décembre : les soupes
- mercredi 30 janvier : les gâteaux
- vendredi 29 mars : apéro d'înatoire
- vendredi 24 mai : les entrées

Avis aux gourmand(es), dégustation et échange de recettes.

Bibliothèques en fête : Japon

Pour l'édition d'octobre/novembre 2018, les bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois ont choisi le thème du Japon. Au programme à la

bibliothèque de Sévérac, une exposition « arts et traditions nippons » du 3 octobre au 21 novembre, un atelier origami le 17 octobre à 15h00, une heure du conte le 21 novembre à 15h00, ainsi qu'un atelier de cuisine le 10 novembre à 10h00.

Café Répît

Au mois de septembre, l'association Al'Fa Répît (maladie d'Alzheimer) a organisé un échange à la bibliothèque sur le thème « Donnons la parole aux personnes malades ».

Du bout des doigts

Au mois de novembre la bibliothèque reçoit une valise de livres intitulée « Du bout des doigts ». Cette valise est composée d'albums adaptés pour que les enfants déficients visuels puissent y avoir accès et puissent partager leurs lectures avec les voyants et réciproquement.

Ces livres vont être exploités avec les scolaires ainsi que le Relais d'assistantes maternelles.

Petite Enfance

La bibliothèque propose un spectacle le mercredi 5 décembre à 10h00 à

destination des tout-petits. Accompagné de ses instruments, Yannig Mahé présentera le spectacle « Pêle Mêle ».

Au programme, chansons et lectures.

Pratique

Le prêt de livres pour les - de 18 ans est gratuit. La cotisation annuelle est de 11 € pour le premier adulte inscrit et gratuit pour le conjoint. La bibliothèque de Sévérac, comme toutes les bibliothèques du réseau, est équipée d'une boîte de retour de livres. Située à l'entrée elle permet aux usagers de rendre leurs documents 24h/24.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mercredi : 14h00 – 18h00

Vendredi : 16h00 – 18h00

Samedi : 9h00 – 12h00

Portail du réseau des bibliothèques :

<http://reseaubiblio.cc-paysdepontchateau.fr> pour être informé des horaires d'ouverture des bibliothèques, savoir le nombre de prêts en cours sur sa carte, effectuer des réservations, connaître les animations proposées sur le réseau.

Un conseil de développement au service du territoire

Le Conseil de développement de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois rassemble des personnes de la société civile, issues du secteur socio-économique, d'associations culturelles, sportives, du milieu éducatif, des syndicats et tous les habitants qui souhaitent s'investir dans la vie locale. Son objectif est d'accompagner et de produire une réflexion positive et constructive sur les politiques publiques mises en œuvre.

Les bénévoles échangent et débattent sur des sujets relatifs à l'avenir du territoire dans le cadre de commissions de travail : qualité de vie, énergie et transition écologique, urbanisme, économie sociale et solidaire, emploi, jeunes et formations, mobilités et usages du numérique. Cela donne lieu à des propositions d'actions concrètes auprès de la collectivité : étude sur l'avenir du foncier agricole, diagnostic sur le logement des seniors, enquêtes sur l'usage du numérique, sur les déplacements domicile/travail ou

encore sur la filière bois énergie...

Le conseil de développement est un formidable outil de démocratie participative et doit devenir un vrai partenaire des élus et des citoyens.

Vous vous sentez concerné par le développement de votre territoire ? Venez participer aux travaux des commissions en adhérent au Conseil de Développement. Permanence tous les lundis de 14h30 à 16h30 à la Communauté de Communes au 2 rue des Châtaigniers.



Pour plus d'informations sur les commissions rendez-vous sur www.cc-paysdepontchateau.fr
contact : conseildeveloppement@cc-paysdepontchateau.fr



Espace baby

Du nouveau pour vos petits bouts de choux, un espace réservé rien que pour eux où ils pourront sauter, ramper, grimper, glisser et bien d'autres encore. Pour participer à cette activité, votre (vos) enfant(s) resteront sous votre responsabilité.

Alexandre, Christine, Mélanie et Mauranne vous donnent rendez-vous tous les jeudis matin de 9 h 30 à 11 h 00 à la salle polyvalente de Sévérac.

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter sur notre page facebook « Espace Baby » où espacebaby@gmail.com.



Papiers Vacances

Après de nombreuses années de fonctionnement, l'association « Papiers Vacances » a été dissoute. Il faut remercier Messieurs Coculo et Haspot et les féliciter pour l'engagement dont ils ont fait preuve pendant de nombreuses années. L'association agissait en récoltant des papiers et des cartons, et en les revendant, ce qui permettait d'engranger des bénéfices financiers conséquents, qu'ils ont reversés pour l'école. Leur engagement a permis de financer les sorties de nombreux écoliers de la commune, au fil des années. Qu'ils en soient encore remerciés !

Les Sévéracais sont attachés à ce fonctionnement, et l'Amicale Laïque a donc accepté de reprendre le flambeau de cette action. Rien ne changera donc pour les habitants qui pourront toujours déposer leurs papiers et cartons près du stade de football, le premier et le troisième samedi du mois, de 10 h 00 à 12 h 00. Les bénéfices seront toujours reversés pour l'école. M. Haspot a accepté de continuer à aider les Amicalistes. Des bénévoles seront toutefois recherchés pour tenir les permanences du samedi matin et pour aider aux chargements plus ponctuels. Si vous souhaitez aider à la poursuite de cette belle action, n'hésitez pas à vous manifester auprès de Gwénaëlle Le Calonnec par mail gwetienne@wanadoo.fr ou en laissant vos coordonnées à la mairie.



Amicale laïque

Après une fête de l'école très réussie grâce à l'implication de nos petits écoliers et de leurs professeurs, L'ALS revient pour cette nouvelle année avec plein de projets !

Notre Assemblée générale a eu lieu le 20 septembre 2018 à 20 h 00 aux Pléiades, salle Alcyone. Elle a été l'occasion pour nous de présenter le bilan de l'année passée et d'émettre des idées pour cette nouvelle année, puis de partager un "verre de l'amitié".

Nous avons toujours à cœur évidemment de reverser nos recettes pour le bénéfice de nos écoliers. Nos actions permettent notamment de financer une partie des voyages scolaires, les sorties de fin d'année, d'aider le Père Noël à gâter nos écoliers, et de soutenir les projets proposés par les enseignants.

Nous nous retrouverons le 9 février 2019 pour notre loto. L'opération "recyclage de



textiles" est renouvelée cette année. Vous aurez la possibilité de déposer vos sacs du 14 au 21 novembre 2018 à l'école où dès maintenant à l'institut de beauté « La Maison de la Beauté ». Enfin, la vente de sapin de Noël pour les fêtes de fin d'année est reconduite également !

Pour suivre notre actualité, et être au courant de nos actions, n'hésitez pas à consulter notre page facebook <https://www.facebook.com/ALS44530/>

Merci pour votre soutien et au plaisir de vous retrouver au cours de cette nouvelle année scolaire ! Les membres de l'ALS.

Club des Toujours Jeunes

Le Club des Toujours Jeunes a repris ses activités le 6 septembre pour une nouvelle saison, après-midi récréative au local des Landes de la Prée, à partir de 14 h 00, lieu de partage et de convivialité. Nous allons continuer à nous retrouver autour d'un repas le 1^{er} jeudi de chaque mois : jeudi 4 octobre, 8 novembre 2018. Novembre 2018 verra aussi la fin des commémorations du centenaire de la Grande Guerre. Nous proposerons une exposition pour laquelle toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Le concours de belote inter-clubs reprendra dès la mi-janvier 2019 (dates à définir). Les sorties 2019 attendent des participants. Renseignements au local le jeudi après-midi. Soyez nombreux à nous rejoindre.



L'Atelier des Arts du pays de Sévérac

Photopiste 2018 :

Merci à l'équipe de la section Nature et Patrimoine qui a participé activement au jeu du photopiste organisé par l'office du tourisme du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois sur les 3 communes : Guenrouët, Saint-Gildas-des-Bois et Sévérac. 59 équipes soit plus de 300 personnes ont parcouru Sévérac, ses villages, ses chemins à la recherche d'indices judicieusement cachés sur le territoire de la commune. Le soir des résultats, le 22 juin : satisfaction générale.

Section Arts Plastiques :

ATTENTION SAISON 2018-2019: les jours de peinture ont changé ; ils se feront les 1^{er} et 3^e mercredi de septembre à mai.

NOUVEAUTÉ SAISON 2018-2019 : 2 fois par mois des cours de peinture et de dessin sont organisés par 2 artistes peintres de l'Atelier des Arts du Pays de Sévérac : Dominique artiste peintre professionnel et Jacky artiste peintre diplômé des Beaux-arts. Les cours ont lieu le matin pour les adultes et l'après-midi pour les enfants. Les séances de l'après-midi sont libres et gratuites pour les adhérents de l'association (adhésion annuelle section peinture 10 €).

Section Nature et Patrimoine :

Restauration du Patrimoine :

une convention de partenariat entre la mairie et notre association a été signée le 9 mai 2018. Suite à cette signature Atelier des Arts du Pays de Sévérac s'engage à entretenir et restaurer bénévolement le petit patrimoine communal après accord de la mairie.



En contrepartie la mairie mettra à disposition les fournitures et équipements de prévention routière nécessaires. Dès le 18 juin l'équipe du patrimoine était à pied d'œuvre à entretenir la croix des Barreaux (voir photo) puis a restauré les menuiseries de la chapelle de Madoux.

Randonnées pédestres : les randonnées s'effectuent à un rythme de 2 randos par mois selon un calendrier et un planning remis à chaque adhérent. Départ à 9 heures du parking du terrain de foot 2 lundis par mois jusqu'à fin octobre puis à 14 heures pour la saison d'hiver. Les randos s'effectuent sur les 3 départements proches de Sévérac permettant ainsi de découvrir à chaque sortie de nouveaux paysages et patrimoines des communes environnantes (adhésion section Nature et Patrimoine 13 € assurance individuelle accident comprise).

Renseignements et inscriptions :

Association Atelier des Arts du Pays de Sévérac auprès de Claudine : Tél. 02 40 01 44 38 ou Jacky, portable 06 37 88 78 19 ou sur l'adresse mail jackyperrigault1@orange.fr
Suivez nos activités et retrouvez-nous sur notre page Facebook « Atelier des arts de severac »



La P'tite idée

Au cours de l'été fort agréable, l'équipe de La P'tite idée (LPI) s'est ressourcée et est aujourd'hui prête pour sa septième rentrée.

Lors de son Assemblée Générale du 12 septembre dernier, elle a évoqué l'ensemble des activités et événements ayant eu lieu sur l'année, devant un auditoire attentif et nombreux.

Pour commencer sa nouvelle saison, LPI vous invite le 24 novembre, à une soirée

musicale, mais l'originalité de celle-ci est que les musiciens du groupe « Balpattes » se proposent de vous apprendre des pas de danse typiques et de les mettre en pratique pendant leur tour de chant... Quoi de mieux pour se détendre en plein cœur de l'automne que de se réchauffer le temps d'un Bal Folk?

Bien sûr, en parallèle, et depuis plusieurs semaines, les différents ateliers de LPI battent leur plein : ateliers guitare,

théâtre, peinture, cuisine, p'tits peintres, photographie, calligraphie, où un joyeux mélange de personnes de tout âge prend plaisir à apprendre, échanger, créer, jouer, s'exprimer, déguster.

LPI dispose d'autres rendez-vous en perspective, dont les dates déjà connues, seront indiquées sur son site laptiteidee.com. À très vite !

Virades de l'Espoir vaincre la Mucoviscidose

Le week-end des 29 et 30 septembre a permis de récolter 884 €. Une trentaine de marcheurs a sillonné les routes de la commune, de La Cochais à Bougret, en passant par Madoux, La Houssais, L'Aunay, le Fozo sous un magnifique soleil d'automne. Nous remercions La Municipalité, les donateurs, les bénévoles, les marcheurs que nous espérons toujours plus nombreux, sans oublier la section Nature et Patrimoine de l'Association des Arts du Pays de Sévérac, qui avait récolté 75 € lors d'une randonnée mensuelle au profit de cette Virade de l'Espoir 2018. Nous espérons vous retrouver en septembre 2019 pour une nouvelle mobilisation.

*Rémi DESAINTE-MAREVILLE,
Marie-Bernadette JOUSSELIN*



Gym tonique

Les cours ont repris depuis le 4 septembre. Ils ont lieu le mardi à la salle polyvalente de 16 h 45 à 17 h 45. Marine Lelièvre, professeur diplômée d'État nous fait travailler en musique, avec du matériel varié.

Les exercices comprennent : cardiaux, renforcement musculaire, équilibre, coordination motrice, étirements...

Deux séances d'essai sont possibles avant de s'engager. Le tarif est de 60 euros pour l'année. Un certificat médical est exigé (il est valable 3 ans).

Contacts : 02 40 88 77 63
ou 02 40 88 70 03



Créations d'entreprises



La Cantine

Rue des Landes du Bourg

Le Retour rouvre ses portes sous le nom de La Cantine. Karine et Alex vous accueillent pour la restauration de midi du lundi au vendredi.

Ouvert le week-end jusqu'à 2 heures.

N'hésitez pas à réserver : 02 40 24 89 45



Taxi DAMIEN

06 45 64 63 77 – 7 jours / 7

Damien FLEOUTER a repris l'activité de Taxi sur Sévérac.

Le taxi est conventionné par les caisses d'assurance maladie.

Un projet Immobilier ?



Delphine TREGRET

Consultant indépendant à Sévérac

Un achat ? Une vente ?

Sévéracaise et avec 14 ans d'expériences en qualité de clerc de notaire, je me ferai un plaisir de vous accompagner tout au long de votre projet immobilier.

megAgence

consultants immobiliers



Delphine TREGRET

Agent Commercial Indépendant

06 62 33 68 30

delphine.tregret@megagence.com

RSAC N° 840 035 125 - Saint-Nazaire

www.megAgence.com

site Makilla groupe - 49, rue Barnabé - 72000 La Motte.
CPI 7201 2016 000 005 715 Sarthe - RCS 531 140 515 garantie Gallien.

Le potager
des Saveurs

Nouveau !

Vente à la ferme de légumes bio tous les mardis de 16h30 à 19h30.

Nouvellement installé à Coispéan route de Théhillac à Sévérac.

Après 14 années comme éleveur de bovins, je m'installe aujourd'hui en tant que maraîcher bio, permaculture, en micro ferme.

Je m'inscris dans une agriculture durable, à taille humaine et respectueuse de son environnement (humain et naturel).

Au plaisir de vous accueillir !

Cyrille Guitton

39, Coispéan

44530 Sévérac

Tél : 06 48 80 16 19

cyril.guitton@orange.fr



Médaille de la famille promotion 2019

Distinction honorifique décernée :

- aux personnes qui élèvent ou ont élevé dignement au moins quatre enfants dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles,
- aux personnes qui, au décès de leurs

parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans leurs frères ou sœurs,

- aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins,

- aux veufs ou veuves de guerre qui ayant au décès de leur conjoint trois enfants et dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans les ont élevés seuls.

Dossier de candidature à constituer en mairie, **avant le 15 décembre**, en fournissant les pièces ci-après : copie de la carte nationale d'identité ou du passeport, extrait de casier judiciaire, copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance de chacun des enfants, certificats de scolarité, en cas de divorce ou de séparation, extrait de la décision relative à l'exercice de l'autorité parentale.

Recensement citoyen

Bientôt 16 ans, pensez
au recensement militaire

C'EST OBLIGATOIRE

Si tu as 16 ans, garçon ou fille, viens te faire inscrire dans le mois de ton 16^e anniversaire, sur la liste communale. Un retard dans l'inscription retardera la convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours de l'autorité publique. Se présenter en mairie avec carte d'identité, livret de famille, et justificatif de domicile.

Renseignements :

Centre du Service National à Rennes au 02 23 44 50 01



Rendez-vous de la Retraite

« À tout âge, je suis acteur de ma retraite »

Du 12 au 17 novembre 2018 les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions. Toutes les informations sur rdv-retraite.agirc-arrco.fr et sur l'appli mobile Smart'Retraite.



Services de gardes

Urgences médicales : faites le **15** (ou le 112 depuis un portable)

Pharmacies : appeler le **3237**

CLIC AU Fil de l'Âge

Centre Local d'Information et de Coordination pour les + de 60 ans
4 allée Denis Papin (Z.I Le Landas) à Pontchâteau

Tél. **02 40 42 61 93** - courriel : clic-pontchateau@orange.fr



Fêtes et manifestations 2018

Novembre

23	Tournoi volley-ball	Sévérac Théhillac volley-ball	salle polyvalente
24	Soirée bal folk	P'Tite Idée	salle des fêtes

Décembre

16	Loto	Football club Atlantique Morbihan	salle polyvalente
21	Don du sang	ADSB (association des donateurs de sang bénévoles)	salle polyvalente



Mairie

31 rue des Landes-du-Bourg
Tél. 02 40 88 71 56

Ouvert

*lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
mardi, jeudi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00
Mail : mairie-severac@wanadoo.fr
Site internet : mairie-severac.fr*

Bibliothèque

2 rue de la Gagnerie
Tél. 02 40 88 73 23

Ouvert

*mercredi de 14 h 00 à 18 h 00, vendredi de 16 h 00 à 18 h 00
et samedi de 9 h 00 à 12 h 00*

Accueil périscolaire / Accueil de Loisirs "L'île aux enfants"

La Garenne
Tél. 02 40 88 73 99

Accueil

à partir de 7 h 00 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir

Restaurant scolaire

Salle Galaxie - La Garenne
Tél. 02 40 88 73 91